

## Partie premier degré

**Après un rejet de la presque totalité des amendements proposés, le budget de l'Education nationale a été adopté le 30 octobre 2019.** L'essentiel de la hausse de 1 milliard (+ 2%) correspond à des dépenses obligatoires : « glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire évolution des carrières, application retardée des accords PPCR, prime REP+, paiement par le budget Education nationale des AESH.

Les amendements demandant la hausse du point d'indice, la création des postes nécessaires dans le premier et le second degré pour une politique éducative ambitieuse, dénonçant la diminution de moitié des crédits alloués aux fonds sociaux, dénonçant la baisse de la formation continue dans le premier degré ont été balayés.

Concernant la formation, après avoir fait miroiter des changements conséquents en matière de formation continue, nos doutes sont confirmés avec un budget diminué et un surinvestissement de la formation à distance. On est loin du compte et loin des promesses !

Les amendements concernant la médecine scolaire ont eux aussi été écartés au nom « d'une réforme globale de la médecine scolaire ».

Malgré ces économies fort peu judicieuses, il reste moins de 100 millions au ministre pour des mesures catégorielles.

Il n'y a donc rien dans le portefeuille du ministre qui pourrait permettre une revalorisation à court terme des enseignants.

**Pour Jean-Michel Blanquer, une revalorisation des enseignants sera liée à l'évolution du métier sous la poussée du mérite et de la personnalisation des carrières.**

En effet il semblerait que le Président de la république et son ministre de l'Education n'envisagent une revalorisation des enseignant-es que corrélée à une hausse de leur temps de travail.

Cette revalorisation est pourtant jugée indispensable par l'exécutif lui-même pour ne pas léser les enseignants, futurs grands perdants de la réforme des retraites à venir.

Sachant qu'en 2017, les enseignants du primaire, après 15 ans d'exercice, étaient payés 37% de moins que la moyenne de leurs homologues des 11 pays européens comparables pour un nombre d'heures annuelles supérieure, ces propos frisent la provocation.

Dans le contexte du grand mal-être, pour ne pas dire de la souffrance, d'un grand nombre d'enseignant-es, on frôle les limites de la décence.

Les rassemblements de ce mercredi 6 novembre, jour de la réunion d'un CHSCT ministériel spécial portant sur les conditions de travail dans les écoles, font suite à ceux du jeudi 3 octobre, jour des obsèques de notre collègue Christine Renon.

Dans notre département, les cas de souffrance au travail se multiplient de façon inquiétante comme nous vous l'avons une nouvelle fois exposé lors du groupe de travail RH de ce mercredi matin.

A l'issue du CHSCT, le ministère s'est uniquement engagé sur "la réunion d'un groupe de travail réuni avant la fin de l'année civile afin de travailler sur la prévention de l'alerte suicidaire". "Une campagne nationale de recrutement des médecins de prévention sera lancée d'ici la fin de l'année civile". Des annonces qui sont très en retrait des attentes.

La FSU dénonce une fois de plus fermement la suppression programmée des CHSCT qui aggravera la prise en charge de celles et ceux qui sont en souffrance.

**Concernant la direction d'école** alors qu'un groupe de travail se déroulait le mercredi 6 novembre, le JDD du 3 novembre bénéficiait en avant-première des premières mesures dont l'annonce de l'emploi de services civiques dans les écoles pour aider les directeurs. Alors qu'il y a nécessité à créer des aides au fonctionnement de l'école avec des personnels formés et qualifiés, il est fait le choix de détourner les

services civiques de leur fonction première. Etonnant de la part d'un gouvernement qui a supprimé les « contrats aidés » les jugeant trop "*temporaires et précaires*", et souhaitant favoriser les embauches avec de "*vrais*" contrats de travail pérennes...

**Malgré l'enterrement de première classe lors du CTM du mardi 5 novembre en lien avec le vote de la loi Fonction publique, le SNUipp-FSU continue à exiger que les représentants des personnels puissent poursuivre leur rôle de contrôle sur toutes les opérations de mouvement et d'avancement de carrière des personnels.**

D'ailleurs, peut-être pourrez-vous, monsieur l'inspecteur d'académie, nous en dire plus en ce qui concerne, pour notre département, le calendrier des futures CAPD, leurs modalités ainsi que celles des GT qui les préparent.

La position du ministre, relayée par le nouveau recteur de la région académique Grand Est et ancien DGESCO, excusez du peu, semble hélas très éclairante sur ces points ; plus de CAPD, plus de GT !

**Si le moral des enseignant-es n'est pas à la hausse, il n'en va apparemment pas de même du niveau des élèves de CP et CE1 qui remonterait selon les déclarations de notre ministre au JDD du 3 novembre.**

Choisir le JDD pour annoncer les résultats des évaluations, c'est faire la preuve que les évaluations sont au service de la communication ministérielle avant d'être au service des enseignants et des élèves. Si nous sommes tous heureux d'annoncer de bons résultats de l'école, il faut raison garder sur des tests qui, réalisés dans des conditions différentes, ne peuvent pas avoir de valeur scientifique et dont l'analyse des données ne mérite pas un tel enthousiasme. Cette fameuse méthode pédagogique éclairée par une frêle partie de la recherche, dont seul le ministre aurait le secret, ne fait pas la preuve de changements notables ni ne valide un succès historique.

**Concernant l'avenir de l'éducation prioritaire, il semble particulièrement incertain.**

Il paraît juste de se poser la question des écoles dites « orphelines » qui doivent pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires qui ne leur sont pas automatiquement attribués faute de labellisation.

Il faut aussi se soucier des difficultés rencontrées par l'ensemble des écoles en rappelant que 70 % des élèves en difficulté ne sont pas scolarisés en Education prioritaire, d'où l'idée de revoir le mécanisme d'affectation des moyens aux établissements afin de pouvoir toucher plus d'élèves.

Cependant, à la lecture des très récents rapports Mathiot et Azéma, il semblerait qu'il y ait une volonté de supprimer le label REP au profit de politiques académiques et de ne conserver qu'un label REP+ avec un pilotage national.

La problématique est complexe et il faut espérer que, comme dans hélas bien des cas, ce ne soit pas principalement les possibilités d'économies budgétaires qui président aux choix pour l'avenir de l'Education prioritaire.

**Enfin, en ce qui concerne le bilan de la carte scolaire 2019 dans notre département, nous ne pouvons que souligner que vous n'avez pas eu, monsieur l'inspecteur d'académie, les moyens de mettre en œuvre vos priorités que nous partageons pour l'essentiel.**

Il vous a manqué quelques postes pour les ouvertures de rentrée et, surtout, vous n'avez pas pu créer les 8 poste de brigade annoncés dès la première commission. Le SNUipp-FSU pensait que c'était en deçà des besoins de notre département pour assurer la continuité du service public d'éducation, mais c'était déjà ça.

Nous garderons les réflexions que nous inspirent la création de seulement 440 postes dans le premier degré et les fins calculs ministériels en lien avec les mesures envisagées d'allègement d'effectifs en GS, CP et CE1 et les dédoublements des GS en Education prioritaire pour les prochaines réunions en lien avec la carte scolaire 2020.